Québec
Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre des Finances

Québec, le 5 octobre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition demandant une réforme de la fiscalité applicable aux PME et une réduction des impôts sur la masse salariale le 19 mai dernier par la députée de Marguerite-D'Youville, le 3 juin par le député du Lac-Saint-Jean ainsi que le député de Verdun, le 8 juin par le député de Nicolet-Yamaska, le 9 juin par le député de Roberval et le 10 juin par la députée de Matapédia, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8.R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mélissa Dumais
Directrice de cabinet adjointe

Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3
Téléphone : 418 643-5270
Télécopieur : 418 646-1574
www.finances.gouv.qc.ca

Montréal
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Téléphone : 514 873-5363
Télécopieur : 514 873-4728

RÉPONSE À UNE PÉTITION **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

DE: Monsieur Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

DATE : 6 octobre 2010

Pétition de certains membres de la FCEI en faveur d'une réforme de la fiscalité applicable aux PME et d'une réduction des impôts sur la masse salariale

La compétitivité et l'équité du régime fiscal font l'objet d'une attention continue de la part de notre gouvernement. Nous avons la volonté d'offrir aux entreprises à la fois une fiscalité et un environnement d'affaire qui encourage leur développement.

À cet égard, plusieurs gestes ont été posés depuis 2003 pour favoriser la croissance des entreprises et accroître leur position concurrentielle sur les marchés.

Le gouvernement a procédé ainsi à des allègements significatifs de leur fardeau fiscal. Ceux-ci totaliseront près de 2 MM$ en 2011-2012 :

- La priorité a été donnée à l'élimination de la taxe sur le capital, reconnue comme la plus nuisible pour l'investissement. Elle sera éliminée pour toutes les entreprises d'ici 2011.
 - Les PME ont été les premières à bénéficier de son élimination. Depuis 2005, elles sont exemptées du paiement de cette taxe.
- Un taux réduit d'imposition à 8 % a été mis en place en faveur des PME, comparativement à un taux de 11,9 % pour les grandes entreprises.

Afin d'alléger le fardeau fiscal et réglementaire des PME, le gouvernement a également mis en place :

- Un taux réduit de taxation en ce qui a trait à la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé (FSS) soit 2,7 % pour les PME, par rapport à 4,26 % pour les grandes entreprises.
- Un seuil d'application du fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCM) relevé à 1 M$ de la masse salariale.
- Une révision du fardeau administratif permettant de réduire notamment de près de 20% le nombre de remises touchants l'impôts et la taxe de vente du Québec ainsi que les retenues sur la paie et la cotisation d'employeurs.

De plus, depuis l'instauration de la taxe de vente du Québec (TVQ), les PME bénéficient également du plein remboursement de la TVQ sur leurs achats.

Par ailleurs, en 2010-2011, le gouvernement offrira près de 2,6 MM$ en aide fiscale aux entreprises, notamment pour soutenir la R-D et l'investissement ainsi que favoriser le développement des régions.

- Certaines aides fiscales, comme le crédit d'impôt à l'investissement et les crédits d'impôt à la R-D, offrent des taux d'aide bonifiés pour les PME.

Cet engagement envers les entreprises, notre gouvernement l'a démontré à nouveau en réponse à la crise économique mondiale. Ainsi, au cours des deux derniers budgets, notre gouvernement s'est affairé à soutenir vigoureusement l'économie, en appuyant les entreprises et en protégeant les emplois des Québécois, tout en mettant en place les assises d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire qui ne remet pas en question les améliorations apportées au régime fiscal.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la fiscalité n'est pas la seule composante qu'il faut retenir pour établir le coût des entreprises.

Ainsi, malgré des taxes sur la masse salariale plus élevées, le coût de faire affaires au Québec demeure parmi les plus faibles des principaux pays industrialisés.

- En considérant toutes les charges fiscales, les coûts d'implantation et d'exploitation au Québec sont parmi les plus faibles au Canada, notamment en raison du coût de la main-d'œuvre qui est généralement moins élevé.
 - Montréal se classe au 1er rang au Canada pour les grandes villes en ce qui a trait aux coûts globaux d'implantation et d'exploitation.
- En regard de la fiscalité, le plus récent rapport de KPMG[1] confirme que Montréal se classe avantageusement parmi les grandes villes.
 - Montréal est 4ème au monde et 2ème au Canada derrière Vancouver en regard de la compétitivité du régime fiscal qui y est applicable.

Toutefois, notre gouvernement demeurera vigilant et poursuivra ses efforts dans les prochaines années afin de soutenir et d'assurer aux entreprises, particulièrement les PME, un régime fiscal compétitif et ce, en tenant compte des objectifs budgétaires inhérents aux diverses missions de l'État.

Raymond Bachand
Ministre des Finances
Ministre du Revenu

[1] Focus on tax.